



## Revalorisation des Minima « Grille des Salaires »

Le SNEC vous informe des  
améliorations pour l'Encadrement :  
« Agents de Maîtrise » et « Cadres »

**Application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Niveau 5	<b>1 799,53 €</b> au lieu de 1 777,23 €
Niveau 5C	<b>1 850 €</b> inchangé - Accord Entreprise plus favorable
Niveau 6	<b>1 903,04 €</b> au lieu de 1 895 €

**SALAIRES MINIMA ANNUELS GARANTIS POUR  
LES FORFAITS JOURS soit 216 JOURS DE TRAVAIL PAR AN.**

Actuellement **Niveau 7 : 33 050 €** et **Niveau 8 : 44 430 €**

**Maintenant au 1<sup>er</sup> Septembre 2018 :**

Niveaux	Salaire minimum annuel garanti au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	
	<36 mois en forfait jours	>= 36 mois en forfait jours
<b>7</b>	<b>33 475€</b>	<b>34 700€</b>
<b>8</b>	<b>45 000€</b>	<b>46 700€</b>

### **ATTENTION - ATTENTION !!!**

Il était prévu un rattrapage au 1<sup>er</sup> août 2018, uniquement pour ceux qui ont 36 mois d'ancienneté en forfait jours et de même niveau :

**Niveau 7 : 34 250 €** et **Niveau 8 : 46 100 €**

Par conséquent les bénéficiaires de cette clause auront une augmentation de salaire au 1/08/2018 et une autre au 1/09/2018.

**Fort de votre soutien, le SNEC, au sein de la CFE-CGC Agro, continuera à défendre et améliorer le statut et les avantages de l'encadrement.**

La CFE-CGC Agro a signé l'avenant N°67 de la Convention Collective Nationale du Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire Relatif aux salaires minima conventionnels.

Pour Carrefour Proximité, certains niveaux de la grille salariale s'en trouvent bonifiés.

Application Mobile  
SNEC CFE-CGC



Flashez ce QR-Code